



Le mot du Maire

Le printemps est traditionnellement la période du budget. Vous lirez page 7 que le budget communal voté en avril est sensiblement identique au précédent, sauf une nouveauté majeure. Le budget assainissement a été définitivement clos puisque cette compétence est dorénavant à la charge de la Communauté de Communes.

Après un été que l'on espère radieux et sans grêle, la rentrée sera marquée par quelques évolutions : à l'école, une classe est supprimée à Ligny (décision du SIVOS), les inscriptions à la cantine et à la garderie se feront bientôt par internet et au lotissement, les travaux vont démarrer dans les prochains mois.

N'oubliez pas que les associations vous proposent de nombreuses activités et sont également prêtes à vous accueillir.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et un bon été.

Sommaire

Etat Civil	Page 2
Informations Diverses	Page 2
Au Conseil Municipal	Page 4
Finances Communales	Page 6
Communauté de communes	Page 7
La page des écoles	Page 9
A votre service	Page 10
Le coin des associations	Page 13
Histoire locale	Page 16

Retrouvez ce bulletin
ainsi que de nombreuses informations
sur le site internet de la commune :
<https://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/>

VOTRE AGENDA LOCAL

Vendredi 13 juillet	Feu d'artifice + bal gratuit (Noue-Marrou ou Salle des Fêtes)
Samedi 14 juillet	Concours de pétanque (Ligny Pétanque)
Samedi 21 juillet	Concert flûte et Clarinette, MUSICAM (Eglise de Ligny)
Samedi 25 août	Concours de pétanque A.S. Serein Foot (Noue-Marrou)
Week-end des 15 et 16 septembre	Journées Européennes du Patrimoine /vide-greniers "Comité des Fêtes"
Samedi 22 septembre	Concours de pétanque (Ligny Pétanque)
Samedi 13 octobre	Semaine bleue "A.D.M.R" (Sdf Ligny)
Samedi 27 octobre	Fête d'Halloween "Comité des Fêtes"
Samedi 3 novembre	Soirée choucroute A.S. Serein Foot (Sdf Ligny)
Dimanche 18 novembre	Loto du Comité des Fêtes (Sdf Ligny)
Vendredi 16 / Samedi 17 Novembre	Cirque de Cannes
Samedi 24 / Dimanche 25 novembre	Exposition travaux " Club de l'Amitié" (Sdf Ligny)
Samedi 1 ^{er} décembre	Sainte Barbe "Amicale des Sapeurs Pompiers" (Sdf Ligny)
Dimanche 23 décembre	Char de Noël + Spectacle (Sdf Ligny) "Comité des Fêtes"



Ouverture de 10h à 12h
et de 14h30 à 18h30,
sauf les 15 et 16
septembre : de 9h30 à
18h30 non stop

L'ÉGLISE DE LIGNY ROUVRE SES PORTES DU 30 JUIN AU 16 SEPTEMBRE

Ouverture du secrétariat de mairie :

Du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 15h à 18h sauf le lundi après-midi et le jeudi après-midi
Tél. 03.86.47.41.20 | Fax 03.86.47.44.02 | courriel : mairie.lignylechatel@wanadoo.fr
Site internet : mairie-ligny-le-chatel-89.fr



Naissances

Julianna DUSSAULT, née le 22 janvier
 Owen, Charles, Lesley JENNER, né le 19 mars
 Yelena DA COSTA ARAUJO MANGEMATIN, née le 23 mars
 Silas, Théodore EBANGUE, né le 30 mars
 Andrea AGRAPART, née le 9 juin
 Soren AGRAPART, né le 9 juin
 Gabin LEPAGE, né le 12 juin

Mariage

Patrick, Serge OLIVE et Leba CONDON, le 20 février

Décès

Yvonne, Zélie, DEGRYSE veuve POMMIER*	le 22 janvier
Micheline, Denise GODARD veuve PADIER*	le 6 février
Jean-Louis MOLINARI*	le 9 février
Robert, Raymond CHARPENTIER	le 16 février
Marguerite, Elise MICHAUT vve TROTTIN*	le 23 février
Andrée, Marcelle ALLARD vve LAROCHE*	le 9 mars
René, Georges AGOGUÉ	le 15 mars
Paul STIÉE*	le 16 mars
Marie-Louise DUPONT vve RICHARDOT	le 1 ^{er} avril
Maria ALONSO BRIONES vve RODRIGUES DORNA	le 10 avril
René, François PRAT*	le 21 avril
Jacqueline MOINE veuve JOBERT	le 22 avril
Fernande, Yvette GUIGNET vve GOUDROT*	le 14 mai
Henriette GOUDOT*	le 16 mai

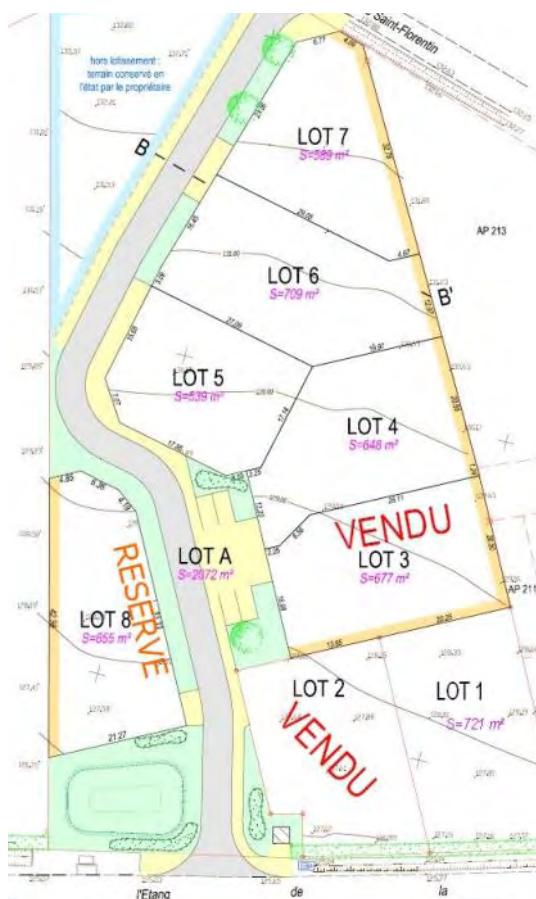
* maison de retraite

INFORMATIONS DIVERSES

Lotissement La Maladière

Le lotissement au lieu-dit La Maladière avance pas à pas... Certaines des parcelles sont d'ores et déjà vendues, toutefois certaines restent encore à vendre. Les parcelles mesurent entre 520 et 730m². Le prix de vente a été fixé à 46€/m².

Si vous êtes intéressés par l'acquisition d'un lot à bâtir, vous pouvez vous adresser à la mairie.



Enquête Publique

La Direction Départementale des Territoires de l'Yonne met en place un

Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Cette procédure repère les zones à risque en cas d'inondation du Serein et fixe des règles dans ces zones.



Une enquête publique sera organisée du 17 septembre au 17 octobre au cours de laquelle

vous pourrez adresser vos remarques aux adresses suivantes :

- ppriserein-enquetepublique@yonne.gouv.fr
- DDT 89, 3 rue Monge, BP79, 89011 AUXERRE CEDEX.

Un membre de la commission d'enquête sera présent à Ligny les 19 et le 27 septembre de 9h à 12h, ainsi que le 15 octobre de 14h à 17h.

Cimetière

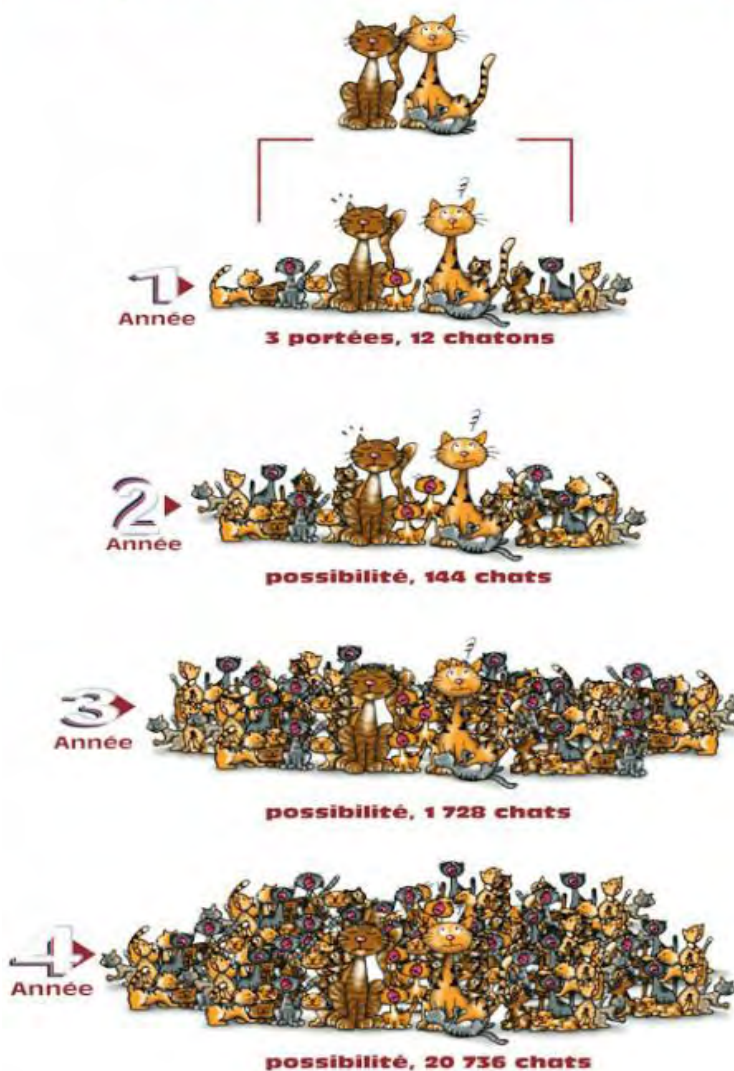
La commune va faire procéder à des travaux au cimetière de Ligny. En effet, 26 concessions ont été déclarées en état d'abandon ou rétrocedées par les familles. Les monuments (quand il y en a) vont être retirés, et les caveaux (là aussi quand il y en a) vont être vidés. Les restes mortuaires seront collectés, enregistrés et déposés dans l'ossuaire. Ainsi les emplacements pourront de nouveau être proposés à la concession. Nous nous excusons pour la gêne occasionnée et vous remercions de votre compréhension.

Les chatons, c'est mignon, mais avec modération !

Saviez-vous qu'un couple de chats non-stérilisés peut engendrer jusqu'à 20 000 descendants en 4 ans ? Il est donc impératif de maîtriser la prolifération de chats errants !

La stérilisation est la seule solution efficace pour maîtriser les populations de chats face à l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats qui ne résolvent pas la pullulation. D'une part, elle stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et de miaulement des femelles en période de fécondité. Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tous les autres de s'y introduire. La stérilisation est d'ailleurs reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Sur la commune de Ligny-le-Châtel, une bénévoles trappe les chats errants pour les faire stériliser. Nous sommes à la recherche de volontaires pour l'aider. Merci de contacter le 06 07 64 77 72



Un bon été entre voisins !

C'est la saison de la vie en plein air et vous avez sans doute constaté que certains bruits réapparaissent en même temps que le soleil : on bricole, on tond, on sort le chien (ou les enfants), on fait des barbecues...

Si certains de ces sons s'associent à la cessation de la sieste, le mieux reste encore d'aller voir vos voisins en leur expliquant que de telles nuisances sonores vous incommode, et de régler tout cela autour d'un verre d'anisé (ou d'eau fraîche) et de cacahuètes. Jusqu'à ce qu'un troisième voisin vienne vous dire que vous parlez trop fort. Et vous rejoigne. Puis un quatrième et un cinquième.

➤ **L'idée du jour : tondre au même moment et boire un coup après !** Ainsi personne ne dérange personne...

Il est par ailleurs rappelé que le **brûlage de déchets verts est formellement interdit** :

- ça pollue : 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus en ville par une voiture diesel récente ! (source Lig'Air)
- ça incommode les voisins sur leur terrasse, dans leur piscine, et le linge sur le fil !
- ça peut générer un incendie par temps sec, une flammèche peut vite aller embraser un champ

➤ **L'idée du jour : faire du compost pour soi ou pour les voisins, et s'organiser pour aller à la déchetterie**

Assistante Sociale

Madame Angélique ASTESANO,
Assistante Sociale de notre secteur,
assure une permanence à la Mairie de
Ligny-le-Châtel **tous les jeudis matin.**

Prendre rendez-vous
en téléphonant au 03.86.49.58.00.

Un outil au service du public et des acteurs de l'habitat **pour répondre à toutes les questions** sur le **LOGEMENT**.

Des informations sur les aspects **juridiques, financiers, et fiscaux** données **gratuitement**, et en toute **indépendance**.



Permanences en mairie
19 octobre – 21 décembre
15h à 17h

03 86 72 16 16 - www.adil89.org - contact@adil89.org

AU CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux points débattus lors des séances du Conseil Municipal. Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site internet : www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr

FINANCES

Séance du 7 février 2018

Tarif de location salle annexe de la mairie: le Maire a créé une régie pour la location des salles des fêtes et le Conseil décide de fixer le prix de la location de la salle annexe à 20 € la demi-journée (les associations continueront de profiter gratuitement des salles).

Vente du bien école + logement à Lordonnois: le Conseil prend note d'une proposition au prix de vente délibéré (80 000 €) et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette vente. Le Conseil désaffectera ce bien pour le transférer dans le domaine privé de la commune lors de la séance du 23 mai 2018.

TRAVAUX

Devis pour la fabrication et la pose de deux portes d'entrée de la salle des fêtes: deux devis ont été sollicités. Le Conseil accepte le devis de l'entreprise Varennes Menuiserie pour 9 381,60 € T.T.C.

Accessibilité des établissements recevant du public (E.R.P.) et pour l'aménagement du parking de la salle des fêtes du bourg :

Le Conseil accepte deux devis de l'Agence Technique Départementale pour l'accompagner à définir deux opérations :

- Aménagement du parking de la salle des fêtes : 1 108,80 € TTC + 184,80 € TTC pour une réunion supplémentaire
- Mise en accessibilité des ERP : 1 478,40 € TTC + 184,80 € TTC pour une réunion supplémentaire

INTERCOMMUNALITÉ

Transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs : les nouveaux statuts de la C.C.C.V.T., adoptés par arrêté préfectoral prévoient notamment le transfert de la compétence assainissement à la C.C.C.V.T. au 1^{er} janvier 2018. Le conseil prend acte du transfert de cette compétence et confirme la clôture du budget annexe du service assainissement, le transfert des éléments d'actif et de passif à la C.C.C.V.T. et la mise à disposition tacite des équipements concernés à la C.C.C.V.T. à compter de la date du transfert de la compétence.

Syndicat du Collège : Le conseil prend note des désignations de Mmes ROYER et QUIVIGER vice-présidentes du syndicat.

URBANISME

Avis sur Plan de Prévention des Risques Inondations (P.P.R.I.) : un P.P.R.I. est en cours d'approbation. Avant la mise en enquête publique, le conseil émet un avis favorable au zonage et au règlement du P.P.R.I. en cours d'approbation

Séance du 13 mars 2018

CONSEIL MUNICIPAL : Par courrier reçu le 21 février 2018 monsieur Christophe MATHIEU fait part de sa démission pour des raisons d'indisponibilités liées à un changement d'emploi.

Création d'une commission d'aide sociale:

Le Comité Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) a été dissout au 31 décembre 2017. Ce C.C.A.S. avait notamment pour fonction d'émettre un avis aux demandes d'aide sociale. Le Conseil décide de créer une commission d'action sociale et désigne Mesdames DE CUYPER, PIATTI, QUIVIGER, ROYER et SASSI pour siéger au sein de cette commission.

FINANCES

Inscriptions crédits budgétaires: Le Conseil décide d'inscrire les crédits pour permettre le paiement de la facture de l'éditeur de logiciel (3570€) et de la facture de l'architecte relative au permis de construire d'un auvent au terrain de pétanque (480€)

FERMETURE D'UNE CLASSE

L'Inspectrice d'Académie a informé le maire qu'un poste d'enseignant était supprimé au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal à compter de la prochaine rentrée. La décision du lieu où la classe sera fermée est de la compétence du comité syndical du SIVOS qui doit se prononcer avant le 16 mars.

Séance du 11 avril 2018

FINANCES : Le Conseil adopte les comptes 2017 et vote le budget 2018 (voir page 6)

LOGEMENTS: Le Conseil décide de rembourser la caution de deux locataires qui libèrent leurs logements. Le premier locataire quitte la commune et le second déménage dans le premier logement puisque le sien est vendu par la commune.

Les parents d'élèves du collège de Chablis s'inquiètent de l'absence de professeurs d'anglais au collège de Chablis et ce depuis plusieurs mois. Le Conseil demande aux responsables de l'Education Nationale de donner les moyens aux élèves du collège de Chablis d'apprendre l'anglais dans des conditions satisfaisantes.

PERSONNEL

Fixation de la rémunération pour activité accessoire : Afin de permettre la rémunération d'agent de remplacement lors de l'absence de la personne chargée de l'Agence Postale, le Conseil fixe la rémunération horaire pour activité accessoire de remplacement à l'Agence Postale à 15 €.

Décision quant au renouvellement des contrats aidés: Deux agents communaux ont été embauchés en contrat aidé, l'une depuis le 15 mai 2017 et l'autre depuis le 1^{er} août 2017. Les modalités de renouvellement ont changé récemment et de manière importante : programme de formation obligatoire et baisse du taux de prise en charge (75 % à 40 % sur la base de 20 h / semaine). Le Conseil sollicite le renouvellement du contrat aidé CAE-CUI qui arrive à échéance au 15 mai 2018.

TRAVAUX

Signalisation: Une consultation a été lancée pour la fourniture et la pose de 5 radars pédagogiques, d'un panneau lumineux pour signaler le passage piéton en haut de la rue Guy Dupas et d'un panneau pour rappeler que la voie de décélération du supermarché est interdite au stationnement et à l'arrêt. Le Conseil accepte l'offre de l'entreprise TPIL pour 16 296,28 € TTC et sollicite une subvention au taux maximum au titre des amendes de police.

Choix de l'offre pour les travaux de maçonnerie liés à l'agrandissement du local technique: Une consultation a été lancée pour ces travaux. Le Conseil accepte la seule offre déposée, celle de l'entreprise GCTP d'un montant de 17 155,36 € TTC sous réserve de l'accord du permis de construire de l'extension.

Reprise effective de 26 concessions au cimetière de Ligny : Le Conseil lance une consultation.

**INTERCOMMUNALITÉ**

Aspect financier du transfert de la compétence assainissement : Le Maire rappelle que la compétence assainissement a été transférée à la Communauté de Communes (3CVT) au 1^{er} janvier 2018. Elle rappelle également que lors de sa dernière séance, le Conseil a décidé de ne pas transférer les excédents de fonctionnement (59 090,35 €) et d'investissement (120 839,26 €) du budget assainissement de la commune à la 3CVT.

Le Maire fait part de la réponse de la communauté de communes, qui dit que « *Le choix opéré par le conseil municipal de ne pas transférer à minima l'excédent de fonctionnement ne permet donc pas à la 3CVT d'assurer l'équilibre financier et plus gravement le financement de charges transférées (...) par les redevances des usagers. Aussi, nous vous invitons ainsi que le conseil municipal à reconsidérer cette position. A défaut, la Communauté de Communes sera contrainte de solliciter l'arbitrage du Préfet et de prévoir une augmentation des redevances pour 2019 (...).* »

Plusieurs échanges ont eu lieu à la suite de ce courriel. Le Vice-Président aux finances de la 3CVT propose d'équilibrer la section de fonctionnement déficitaire par le transfert d'une partie de l'excédent antérieur et par la mise en place d'un abonnement. Le transfert de l'excédent d'investissement ne serait plus sollicité mais une participation de la commune aux travaux serait demandée.

Le Conseil décide de prendre le temps de la nécessaire réflexion.

DIVERS : Versement de l'avance de trésorerie du budget principal au budget lotissement : Le Maire rappelle que le Conseil a lancé le projet de création d'un lotissement au lieu-dit La Maladière, qu'un budget dédié a été créé pour ce lotissement et que ce budget prévoit une avance de trésorerie versé par le budget principal pour un montant de 130 086 €. Les premières dépenses du lotissement étant engagées, le Conseil décide de faire procéder au versement de cette avance.

Séance du 24 mai 2018

PERSONNEL : Un des agents techniques est actuellement embauché en contrat aidé non renouvelable jusqu'au 31 juillet 2018. Le Conseil décide de pérenniser cet emploi en remplacement d'un agent titulaire partant en retraite au 1^{er} août 2018, en créant un poste d'adjoint technique.

INTERCOMMUNALITÉ :

Aspect financier du transfert de la compétence assainissement : Lors du Conseil Communautaire du 14 mai dernier, les élus de la CCCVT ont proposé au conseil municipal plusieurs actions correctrices :

* Le transfert de 11 927,30 € d'excédents de fonctionnement de la commune au budget assainissement de la CCCVT

* La mise en place d'une part abonnement de 30 € dès la période de facturation 2018-19

* Le remboursement à la commune par la CCCVT des charges de personnel de l'agent communal qui continue d'entretenir la station d'épuration de Lordonnois, dans la limite de 6 000 € annuels.

Demande de modification des statuts du SIVOS

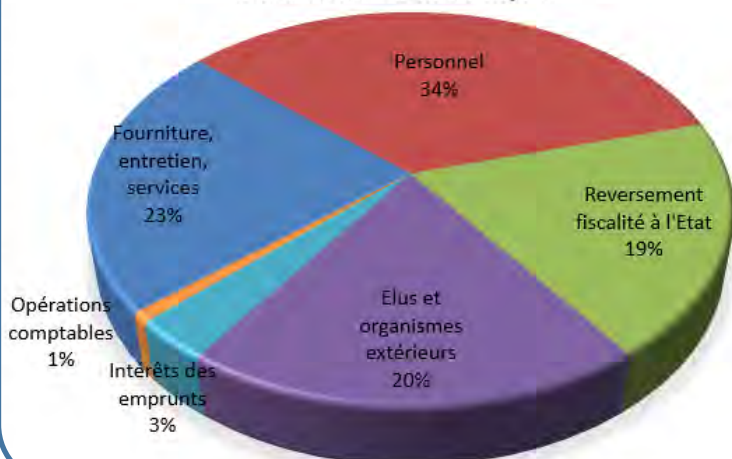
Lors de la création du SIVOS en 2002, la représentation des 3 communes au sein du comité syndical avait été établie à 3 délégués titulaires et 2 suppléants par commune, ce qui ne reflète ni la proportion des élèves qui fréquentent le RPI ni la participation financière assise sur le nombre d'habitants (en 2018 : Ligny 71,4%, Méré 10,8 % et Varennes 17,8 %)

Le Conseil demande que le Comité Syndical du SIVOS se prononce sur une modification des statuts qui serait davantage en corrélation avec la répartition des enfants ou avec la participation financière des communes.

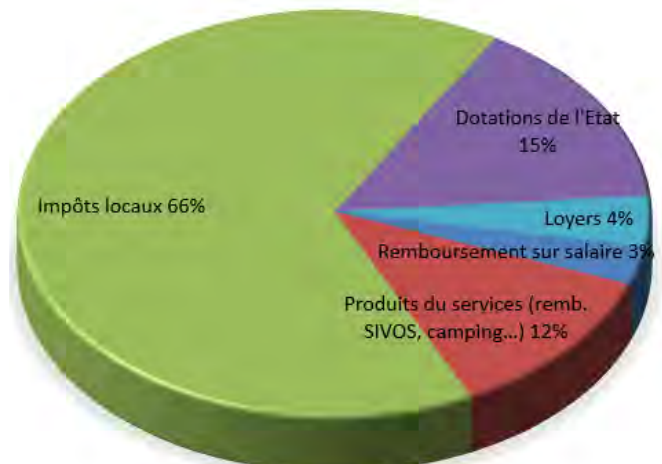
FINANCES COMMUNALES

Fonctionnement 2017

DEPENSES = 1 526 708,03€



RECETTES = 1 738 414,77 €



→ Soit un excédent de fonctionnement 2017 de 211 706,74 € + excédent antérieur de 107 138,23 € = **+ 318 844,97 €**

Investissement 2017 (hors déficit antérieur financés)

Dépenses : 256 995,81 € dont

- Remboursement emprunt	118 449,48 €
- Mini giratoire porte de Varennes	41 008,19 €
- Rénovation logement 3 Grande Rue	41 003,84 €
- Etude non suivie Ecole Lordonnois	11 573,74 €
- Extension des réseaux	8607,64 €

Recettes : 344 642,46 € dont

- FCTVA	286 282,00 €
- Subvention terrain multisports	37 985,41 €
- Opérations comptables	14 772,83 €
- Taxe urbanisme	4652,22 €

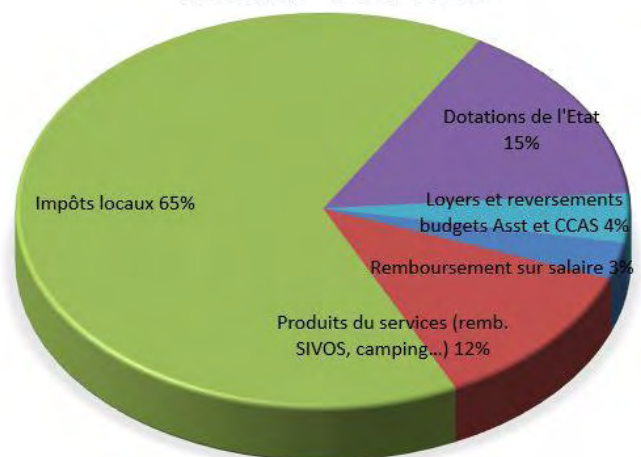
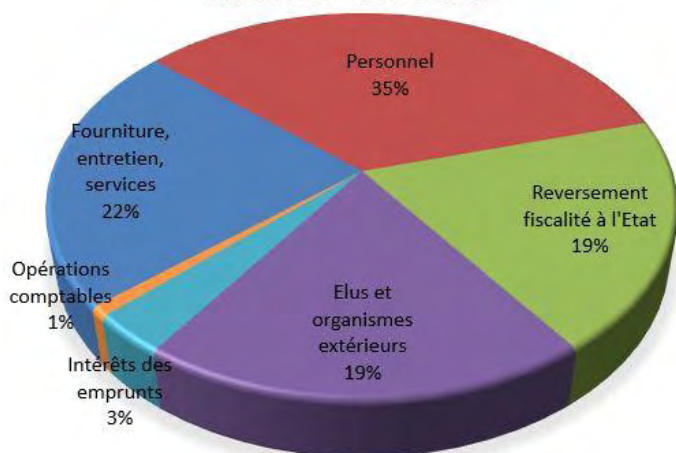
→ Soit un excédent d'investissement de **87 646,65 €**

RESULTAT GLOBAL au 31 décembre 2017 : + 406 491,62 €

DEPENSES = 1 501 211 €

Fonctionnement 2018

RECETTES = 1 867 702 €



➤ Soit un excédent de fonctionnement 2018 de 366 491 € + excédent antérieur de 318 844 € = **+ 685 335 €**
Pour financer les investissements (= autofinancement)

Investissement 2018

Dépenses : 941 277 € dont

- Avance de trésorerie au budget lotissement	130 086 €
- Remboursement des emprunts	122 221 €
- Extension éclairage public av. de Chablis	50 000 €
- Agrandissement locaux techniques	49 916 €
- Accessibilité salle des fêtes	31 200 €
- Busage fossé rue des Chappes Guère (bas)	30 000 €
- Logement rue Maison-Dieu	25 000 €

Recettes 2017 : 941 277 € dont :

- Autofinancement	685 335 €
- Excédent d'investissement reporté	87 646 €
- Produits de cession (anc. école Lordonnois)	80 000 €
- Subventions	55 341 €
- Opérations comptables (amortissements)	15 000 €
- FCTVA	8 455 €
- Taxe d'aménagement	5 000 €

Les extraits des compte-rendu des Conseils Communautaires sont désormais remplacés par une synthèse des décisions prises lors du dernier semestre.

Finances

Adoption des tarifs du service travaux : Le conseil adopte les tarifs du service travaux suivants :

Personnel communautaire : 24,6 €/h,
Broyeur + tracteur : 26 €, Epareuse + tracteur : 26 €,
Tractopelle : 18 €, Tracteur : 18 €,
Rouleau : 5 €, Camion : 1,14 €/km + 6,2 €/h

Vente véhicule mini-bus : Le conseil accepte de vendre le mini-bus vétuste pour 2 000 € à Auto-Pièce Avallon. Il autorise également la vente d'une benne à ordures ménagères pour 1 300 € et d'un utilitaire pour 200 €, les deux véhicules étant hors service.

Le Conseil autorise la souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 500 ou 700 000 €.

Souscription emprunt maison de santé Chablis : Le Conseil approuve la souscription d'un emprunt d'un montant de 529 269€ sur 15 ans par amortissement constant avec la Banque Populaire (financement resté à charge pour la maison de santé de Chablis).

Budget : (voir page suivante) : Le conseil décide de passer le taux de taxe d'enlèvement des ordures de 12 % à 13% pour les communes de l'ancienne C.C. de la Vallée du Serein.

Assainissement : Le Conseil instaure un abonnement de 30 € annuel pour l'assainissement collectif de certaines communes dont Ligny-le-Châtel.

Crédits : Les crédits d'investissement sont augmentés de 30 000 € pour rembourser les frais liés à la maison de santé de Chablis

Ressources humaines

Le conseil autorise le **renouvellement du contrat d'un agent en charge de l'entretien** à la maison de l'enfant à Pontigny pour un an et 17h30 par semaine.

Le conseil valide **l'ouverture d'un poste de technicien territorial** au pôle environnement, compte-tenu du départ prévu de la responsable du pôle en congé maternité.

Le conseil autorise **l'augmentation du temps de travail de l'agent contractuel de collecte** sur la tournée du secteur de Chablis (30h par semaine au lieu de 22).

Le Conseil décide de **fixer à 3 le nombre de représentants au Comité Technique** et à celui d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (3 titulaires et suppléants) en respectant la règle de parité.

Extrascolaire

Convention CESU pour le règlement des accueils de loisirs sans hébergement : Le conseil communautaire autorise la signature de la convention autorisant le règlement des accueils de loisirs en Chèque Emploi-Service Universel (CESU), en plus des chèques-vacances de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

Transport extrascolaire : des circuits desservant gratuitement toutes les communes jusqu'à leur centre de loisirs respectif vont être mis en place pour une période d'essai des vacances d'hiver aux grandes vacances incluses.

Périscolaire : Révision du barème remboursement aux communes : Si la 3CVT assure bien la charge financière des services périscolaires, les modalités de remboursement ne sont toutefois pas identiques selon le statut de l'organisateur local. Une étude a été lancée pour réactualiser toutes les données de dépenses salariales des structures locales. Il est proposé une nouvelle grille qui répond plus justement aux besoins de remboursement et qui serait applicable dès cette année scolaire en cours (2017/2018).

Sport : Le Conseil décide d'engager des éducateurs sportifs pour le multisports. Il seront rémunérés à hauteur de 25 € bruts par heure.

Assainissement

Instauration de la taxe GEMAPI : Le conseil décide de ne pas appliquer la taxe instaurée par la Loi pour le financement de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations).

Vote de crédits d'investissement 2018 : Suite au transfert de la compétence assainissement, le conseil vote des crédits d'investissements par anticipation afin de permettre le paiement des projets en cours et dont la 3CVT devra poursuivre l'exécution.

Convention d'assistance technique — SATESE : Le SATESE assiste les collectivités dans les domaines de l'assainissement. Le conseil renouvelle la convention pour 4 ans, au tarif de 0,26 € par habitant et par an.

**Communauté de Communes Chablis,
Villages et Terroirs**

2 rue du Serein—89000 CHABLIS
03.86.18.91.16
accueil@3cvt.fr

Tourisme : Suite à la dissolution de l'association de l'office de tourisme, il est accepté de récupérer le boni de liquidation s'élevant à 40 856,29 €. Il sera sûrement reversé à l'office de tourisme.

Maison de santé : Le Conseil accepte une convention avec le cabinet Vanderlee, qui propose l'installation de médecins belges ou néerlandais en France. Le cabinet sera payé 11 000€ HT, mais une aide départementale sera reçue pendant cinq ans.

Divers : Il est décidé d'accepter l'adhésion d'Etivey et de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre au syndicat mixte de la fourrière animale.

Compte administratif 2017

budget principal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2017	9 349 378,03	1 371 076,56
Recettes 2017	<u>9 532 049,31</u>	<u>851 666,80</u>
Résultat 2017	+ 182 671,28	- 519 409,76
Solde antérieur	<u>+ 1 316 719,44</u>	<u>+ 188 298,39</u>
Solde au 31/12/2017	+ 1 499 390,72	-331 111,37



Budget prévisionnel 2018—budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2018	RECETTES	BP 2018
023 Virement section investissement	0,00 €	002 Excédent reporté	970 724,73 €
011 Charges à caractère général	1 908 700,00 €	70 Produits des services	1 447 098,65 €
012 Charges de personnel	2 248 000,00 €	73 Impôts et taxes	6 813 618,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 447 000,00 €	74 Subventions exploitation	934 310,00 €
66 Charges financières	112 883,89 €	75 Produits gestion courante	50 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	76 Produits financiers	0,00 €
014 Atténuation de produits	3 545 294,00 €	77 Produits exceptionnels	11 169,40 €
042 Opérations d'ordre entre section	438 438,08 €	013 Atténuation de charges	25 000,00 €
022 Dépenses imprévues	659 541,94 €	014 Autres redevances	
		042 Opérations d'ordre entre sections	109 937,13 €
TOTAL	10 361 857,91 €	TOTAL	10 361 857,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2018	RECETTES	BP 2018
001 Déficit reporté	331 112,00 €	R001 excédent reporté	0,00 €
16 Remboursement emprunts	265 000,00 €	10 Dotations fonds divers réserves	911 107,79 €
20 Immobilisations incorporelles	40 462,00 €	13 Subventions	1 027 800,00 €
21 Immobilisations corporelles	450 862,96 €	16 Emprunts	701 152,55 €
040 Opérations d'ordre entre section	109 937,13 €	040 Opérations d'ordre entre sections	438 438,08 €
023 Immobilisations en cours	1 881 024,33 €	21 Immobilisations corporelles	0,00 €
26 Participations et créances rattachées	100,00 €	021 Virement section fonctionnement	0,00 €
27 Autres immobilisations financières	0,00 €		
TOTAL	3 078 498,42 €	TOTAL	3 078 498,42 €

La Page des Ecoles

www.rpi89144.fr



Les moyennes sections passent une journée au jardin de Laborde....



Spectacle des classes maternelles présenté le 9 février à la salle des fêtes.



Découverte des animaux de la ferme pour les petites classes à la ferme pédagogique de la Marque (Aube)



Découverte de l'archéologie, de la cuisine et des vêtements à l'époque gallo-romaine pour 2 classes élémentaires à Escolives.



< Petit tour à vélo pour les CM1 et les CM2 !

Vente des poupées frimousses au profit de l'UNICEF, poupées faites par les élèves. >



Fête des écoles

Sous une météo clémente ;
Spectacle présenté par toutes les classes, des jeux et surtout une belle journée !

Sur les traces du passé dans notre village

Les élèves de la classe de CP/CE1 ont participé à un projet « Découverte des traces du passé sur le village ». Le projet a pour objectif de montrer aux enfants que notre Histoire à travers les siècles n'est pas juste écrite dans les livres, elle fait partie de notre quotidien car nous en voyons des traces autour de nous. Le premier jour, les enfants ont fait le travail d'un historien à partir de la carte des remparts de la ville et d'un plan récent du village : ils devaient retracer la place des anciens remparts et partir à la recherche des vestiges du Moyen-Âge. Ils ont tous été surpris de tout ce qui existe encore mais ils ont pris conscience qu'il fallait aussi les préserver. La deuxième sortie était orientée sur les traces du début du 20^{ème} siècle.

« Nous sommes allés laver notre linge au lavoir ! »

L'enseignante tient à remercier toutes les personnes qui l'ont accueillie, lui ont prêté des archives ou donné de leur temps pour que le projet se mette en place.



À VOTRE SERVICE

Agence postale



**Situé 40B Rue du Carrouge,
le bureau de poste est ouvert du
Lundi au vendredi de 14h30 à 18h30**

SERVICES POSTAUX :

- Tout affranchissement manuel (lettres et colis ordinaires),
- Vente de timbres courants et fantaisie, de carnets d'autocollants, d'enveloppes et Prêt-à-Poster,
- Planche de timbres supérieurs et envoi à l'international,
- Emballages Colissimo M et L (en option format bouteille, XL et S),
- Dépôt des objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée),
- Retrait des lettres et colis en instance hors Poste Restante, valeur déclarée et Chronopost,
- Dépôt des procurations courrier,
- Contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition.

SERVICES FINANCIERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES :

- Retrait d'espèces sur Compte Courant Postal (CCP), Postépargne ou Livret d'épargne (maxi 350 € par période de 7 jours)
- Transmission au bureau centre :
 - *des demandes de services liées aux CCP,
 - *des versements d'espèces sur CCP, Postépargne ou livret d'épargne, (maxi 350 euros par période de 7 jours)

ATTENTION

**Du 9 au 27 juillet
L'agence postale fermera à 17 h**

Demander un devis en ligne, remplir un formulaire pour devenir bénévole ou déposer une candidature.



Pour plus d'infos et pour vous faciliter la vie au quotidien, n'hésitez pas à vous rendre sur : www.admr.org et laissez-vous guider !

Nous vous rappelons que l'ADMR s'adresse à tous : familles, célibataires, actifs, retraités, handicapés et qu'elle est le 1^{er} réseau français des services à la personne.

- ◆ Maintien à domicile des personnes fragilisées
- ◆ Aide aux familles (naissance, grossesse,...),
aux personnes handicapées
- ◆ Ménage, repassage, entretien du linge,
- ◆ Préparation des repas, courses,
- ◆ Transports accompagnés,
- ◆ Garde d'enfants à domicile,
- ◆ Service de téléassistance FILIEN 24h/24 et 7j/7.



Tous les services de l'ADMR permettent une réduction d'impôts égale à 50 % des sommes restant à charge.

Maison des services ADMR - Permanence lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures
03 86 98 01 41 / mdsligny@admr.org
- autre contact : M. Pierre CHIAPINO au 03.86.47.58.25

Camping de la Noue Marrou

Ouvert jusqu'au 30 septembre, 03 86 47 56 99



Nicolas est de retour au camping pour une nouvelle saison. Cette année, des travaux ont été effectués dans le bloc sanitaire : les portes et la tuyauterie ont été repeintes. Cela apporte encore plus de

modernité à un camping qui était déjà décoré avec beaucoup de goût. Les premières caravanes se sont installées sur les emplacements dès mi-avril, et chaque jour de plus en plus arrivent sur le terrain. On note qu'une majorité des campeurs sont des touristes néerlandais seniors dont la durée de séjour est assez longue (als je ons leest, welkom bij Ligny !*). Cependant, vous aussi êtes les bienvenus si vous souhaitez faire l'expérience d'une nuit au camping. Cela vaut le détour !

* si vous nous lisez, bienvenue à Ligny



Bibliothèque Municipale

Et si les vacances étaient l'occasion de se remettre à la lecture, un bon bouquin allongé dans le transat...

Pour une cotisation annuelle de 5 €, vous pouvez emprunter simultanément 3 ouvrages parmi des romans, des bandes dessinées, des documentaires, des livres pratiques... Il y en a pour tous les goûts et tous les âges !

Les bibliothécaires vous accueillent et vous orientent

le lundi de 17h à 19h, le mercredi de 14h à 17h et le vendredi de 17h à 19h.

Vous pouvez consulter l'ensemble des ouvrages disponibles : <http://ligny-le-chatel.bibli.fr/opac/>

ATTENTION

La bibliothèque sera fermée du 1^{er} au 31 août

Pour plus d'information, consultez le site de la mairie : www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/bibliotheque-ligny-chatel.php

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

LA SÉCURITÉ PAR TOUS ET POUR TOUS



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Contre les cambriolages,

Fermez vos portes, fenêtres et volets.



Laissez des signes visibles de présence même pour une courte absence.



Activez diverses sources lumineuses par des minuteries pour dissuader les cambrioleurs



Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux, mais à la gendarmerie !



Placez vos objets de valeur en lieu sûr.



En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17



Les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit.



L'ORIGINE DE L'EAU



Votre commune est alimentée en eau potable par la SOURCE DU MOULIN DES FEES, protégée par déclaration d'utilité publique.



LE CONTRÔLE SANITAIRE

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé par convention avec le Préfet.

Les prélèvements sont effectués sur les captages, les stations de traitement et en distribution.

INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire.

Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations ou quelques jours, laissez couler l'eau avant de la consommer.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

Faites le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

Les analyses d'eau sont désormais disponibles sur le site de la mairie (<https://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/mairie-documents-ligny-chatel-89.php>)

BACTERIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport

Très bonne qualité

DURETÉ

Elle représente la quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau (liée à la nature géologique des sols), elle est sans incidence pour la santé. La dureté s'élève à 33 degrés français. Il s'agit d'une eau dure

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécule.. Maxi mesuré 0,17 µg/l d'ESA Métazachlore **non conforme**

NITRATES

L'excès de Nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l. La teneur moyenne s'élève à 31 mg/l (max : 48 mg/l) en hausse

pH

Si le pH est supérieur à 7, l'eau peut entartrer les canalisations. Si le pH est inférieur à 7 l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,65

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Il est conseillé de ne pas consommer une eau trouble

CONCLUSION

Bactériologie : très bonne qualité.

Physico-chimie : les pesticides peuvent dépasser légèrement la norme, pour contrôler l'efficacité du traitement, en 2018 un suivi des métabolites a été mis en place sur l'eau brute et l'eau traitée

POUR PASSER UN BON ÉTÉ, NOUS VOUS RAPPELONS LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN CAS DE FORTE CHALEUR

HYDRATEZ-VOUS !

Buvez souvent, même si vous n'avez pas soif : au moins 1,5 à 2 litres par jour



Buvez de l'eau, des infusions...

Évitez l'alcool, le café, les sodas ou boissons très sucrées.

Consommez des fruits et crudités riches en eau

(pastèque, agrumes, raisin, concombre, tomate...)



Mangez léger, mais ne sautez pas de repas, pour recharger l'organisme en sels minéraux (pain, soupes...).



METTEZ-VOUS AU FRAIS !

Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (de 12h à 19h) : restez à l'intérieur, dans les pièces les plus fraîches, volets fermés.



Pas de climatisation, ni de ventilateur ? Passez au moins 3h/jour chaque jour dans un endroit frais : cinéma, magasin, bâtiment public climatisé...

Plusieurs fois par jour, rafraîchissez-vous avec un bain frais ou une douche, ou des linges humides.



Évitez les activités physiques extérieures (sports, jardinage, bricolage...)

SAVOIR RECONNAÎTRE LORSQU'ON EST VICTIME D'UN COUP DE CHALEUR

Le coup de chaleur est l'un des principaux risques en cas de canicule. Les signaux d'alerte :



CRAMPES



FATIGUE INHABITUELLE



VERTIGES



NAUSÉES



FIÈVRE



PROPOS INCOHÉRENTS

LE COIN DES ASSOCIATIONS



Sport d'équilibre, sport éducatif, sport défense, le judo est adapté à TOUS

- **Eveil Judo pour les enfants de 4 à 5 ans** : une activité ludique et conviviale axée sur le développement physique et intellectuel des plus jeunes.
- **L' école de Judo pour les enfants de 6 ans et plus** : véritable sport éducatif, le Judo permet à chacun de devenir plus adroit, plus souple, plus fort mais aussi d'apprendre à respecter des règles, découvrir l'entraide, évaluer ses forces et ses faiblesses pour progresser.
- **Le Taiso, entretien corporel japonais pour les adultes à la recherche de bien-être** : Débutant, sportif ou non sportif, le Taiso est une alternative ludique aux nombreux sports de remise en forme

JUDO
TAISO

Enseignant diplômé d'état

THOMAS Philippe
Ceinture Noire 6 Dan
Arbitre national

Tapis

Gymnase de Ligny-le-Châtel
Rue de la Reine de Sicile
89144 LIGNY-LE-CHÂTEL

Cours : Mardi et Jeudi (à partir de 17h30)

Reprise de la saison 2018-2019

le mardi 4 septembre à 17h30

Inscription

tous les mardi et jeudi de septembre
de 18h à 20h

2 séances d'essai gratuites

pour tout nouveau pratiquant

Renseignements : au 06.77.80.44.88

courriel : Judo-club.ligny@laposte.net

<https://fr-fr.facebook.com/.../Judoclub-Ligny-le-chatel>

Site: <http://judoclub-ligny.clubeo.com/>



AS SEREIN

Pour la saison 2017/2018, nous avons 149 licenciés contre 148 l'année dernière.

Nous avons eu la création d'une équipe féminine sénior en entente avec Varennes et d'une équipe Vétérans en foot-loisirs.

En U7, nous n'avons pas pu faire d'équipe faute d'un nombre suffisant de joueurs.

En U9, 2 équipes ont pu participer aux divers plateaux mais certains entraînements ont été annulés par manque de disponibilité de l'éducateur.

En U11, après un début de saison difficile dû à un effectif amoindri, 2-3 joueurs sont arrivés et ont permis de participer aux plateaux. Les joueurs ont progressé au fur et à mesure de la saison.

En U13, l'équipe en entente avec Chablis terminent 2^{ème} sur 7 de leur poule.

En U15, l'équipe en entente avec Chablis, Varennes et Neuvy-Sautour finit 1^{ère} de leur poule en 3^{ème} division départementale, marquant 98 buts pour 21 encaissés. Bravo aux joueurs et à Stéphane BARRAS, leur éducateur.

En U18, l'équipe en entente avec Chablis et Neuvy-Sautour termine 3^{ème} sur 8 en 1^{ère} division départementale et perdent en 1/2 finale de la coupe de l'Yonne. Bravo à l'équipe et à Ludovic PIAT, leur éducateur.

Les Féminines en entente avec Varennes finissent 2^{ème} de leur groupe. Belle performance pour cette 1^{ère} saison.

En seniors, l'équipe B, après un début de saison difficile, se classe 8^{ème} sur 10 en 4^{ème} division départementale. Elle a souvent été renforcée par des vétérans pour lui permettre de jouer.

L'équipe fanion, dirigée par Yannick CORVEZ termine 3^{ème} de sa poule en 3^{ème} division départementale en perdant la 2^{ème} place d'un but lors de la dernière journée. Donc pas de montée pour cette saison.

Enfin les vétérans, pour leur 1^{ère} année, ont conservé tout au long de la saison, l'esprit convivial et sportif de jouer avec le plaisir.

Il nous manque un arbitre pour être en règle et cela va nous pénaliser de deux joueurs mutations en moins pour la saison 2018-2019.

Les manifestations prévues à notre calendrier : Pétanque en août, choucroute en novembre, belote début janvier ont été une belle réussite.

Le bureau a été renouvelé fin juin :

Frédéric LAROCHE est élu président, Ludovic PIAT vice-président, Marc FROMONOT trésorier et Laurent GOURDET secrétaire.

Un grand merci au Président sortant Fabrice LEFEVRE qui a souhaité passer la main après 5 ans de présidence.

Ligny Pétanque

Les saisons se suivent et se ressemblent pour notre club « Ligny Pétanque » qui a, une fois de plus remporté le challenge « génération en mouvement » et qui, en plus, réussi à qualifier deux triplètes, l'une pour la finale régionale, l'autre pour la finale nationale. Nous nous retrouvons chaque jour de la semaine sur le terrain de la Noue-Marrou. Détente pour les uns, passion pour les autres, mais toujours la convivialité ! Et les futurs finalistes préparent avec sérieux et application leurs rendez-vous respectifs.



La première équipe en lice composée de Yves Péron, Thierry Philippot et Jean-Luc Prot est allée à Cosne-Sur-Loire dimanche 26 juin disputer la finale du championnat de France. Pas de pression particulière pour ces boulistes chevronnés qui tenteront de décrocher le titre mais qui veulent, avant tout, se faire plaisir. Un peu plus tard, en septembre, Bruno Roger, Claude Raymond et Daniel Bécharde porteront haut les couleurs du club au championnat de France qui se déroulera à Port-Barcarès...

En attendant, plusieurs concours en doublettes sont organisés les 14 juillet et 22 septembre à 14 h à la Noue-Marrou...

Enfin, merci à la commune de nous équiper d'un très utile auvent.

LES AMIS DU PATRIMOINE

Plusieurs actions ont été effectuées ces derniers mois :

- nous avons tout d'abord nettoyé l'ancien château d'eau en haut de Ligny.
- nous avons fleuri les abords de l'ancien lavoir,
- enfin, comme tous les étés, l'église sera ouverte, grâce à nos dames, du 30 juin au 16 septembre de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30 (sauf le 15 et le 16 septembre, où «elle sera ouverte de 9h30 à 18h30 non-stop).

Un grand merci aux bénévoles !

Société de pêche AAPPMA La Vandoise du Serein

Président : Jean-Louis CUNAUT -
03.86.47.48.90



Après la fusion avec la société de pêche de Maligny nous avons désormais un parcours de 23 km .

- Les permis de pêche seront distribués par : LME à Seignelay, Le Panier sympa à Pontigny, Le Carrefour Contact à Ligny-le-Châtel, Le proxi marché à Maligny.

Vous pouvez également les télécharger vous-mêmes sur internet sur le site (www.cartedepeche.fr).

- N'oubliez pas de prendre votre permis au nom de l'AAPPMA (La Vandoise du Serein).

- Si vous ne prenez pas votre permis au nom de votre société, l'argent versé n'ira pas à notre société.

(Plus nous avons de sociétaires et plus nous déverserons de Truites). Bonne pêche 2018 !



Velorun

Nos activités régulières continuent :

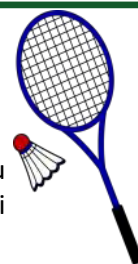
- une vingtaine de badistes se retrouvent au gymnase les lundi de 18h à 20 h et le vendredi de 17h à 18h30.

- les joggeurs courent le dimanche matin. RV à 9h au gymnase.

La randonnée organisée le vendredi 22 juin a emmené les marcheurs autour de la Grange de Beauvais. Un barbecue a clôt la saison en toute convivialité



Pour tout renseignement, contactez Thierry CHENAL au 06.19.82.32.82



JUMELAGE Ligny / Riol



Faute de participants, le voyage à Riol n'a malheureusement pas eu lieu cette année. Nous espérons que cela n'est qu'un accident et vous encourageons à nous rejoindre. Le jumelage est l'occasion de faire connaissance avec nos amis de Riol et de découvrir cette petite ville pleine de charme et ses chaleureux habitants !

Contact : Pierre JOVIGNOT



Club de l'amitié

Le club a repris ses activités tous les jeudis de 14h à 18h en septembre : jeux de société, activités de loisirs créatifs étaient au rendez-vous, de même qu'une sortie d'une journée à Troyes au mois de mai. Les membres ont pu faire une visite guidée du cœur historique de Troyes et de la maison de l'outil.

Pour l'heure, les membres du club s'affairent à leurs diverses tâches pour préparer leur expo-vente qui aura lieu le dimanche 25 novembre à la salle des fêtes de Ligny-le-Châtel de 9h à 18h.

Le salon de thé est ouvert à tous et toutes, vous êtes attendus nombreux ! Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez la Présidente Odette PERRET au 03.86.47.48.32



Atelier théâtre

La saison se termine avec deux spectacles pour l'atelier théâtre enfants de Ligny : « Pinocchio » pour le groupe du matin et « Le Chat assassiné » pour le groupe de l'après-midi, incluant les collégiens. Comme il y avait plus d'inscrits que l'an passé, j'ai pu faire deux groupes de 12, ce qui a permis de donner des plus grands rôles aux plus jeunes et d'effectuer un travail personnalisé permettant de grands progrès en cours d'année. Je remercie les enfants pour leur implication, les parents pour leur aide précieuse tout au long de l'année, et la mairie de Ligny-le-Châtel pour le prêt d'une salle de répétition et pour son accueil à la salle des fêtes pour le spectacle. Les jeunes comédiens ont eu la chance de jouer leur pièce encore deux fois devant leurs camarades et enseignants puisque nous étions, comme l'an passé, accueillis à l'école sur le temps scolaire début juillet. C'est une belle récompense pour leur travail. Les inscriptions pour la saison 2018/2019 se feront en début d'année scolaire.



Emmanuelle Hahn, metteur en scène - 06.14.93.27.79

LIGNY POKER CLUB

Créé en début d'année, le club réunit régulièrement une quinzaine de membres, dans une ambiance conviviale et sans enjeu. Pas d'argent mis en jeu, que des jetons (conformément à la Loi).



Grace à la mairie que nous remercions, nous disposons désormais d'une salle dédiée, avenue de Chablis (petite salle de l'ancien dojo, face à l'auberge du Bief). Les parties s'y déroulent le vendredi à 20h30.

Nous avons également organisé un tournoi réunissant une cinquantaine de membres et récompensés par des lots.

Pour tout renseignement, contactez Monsieur Freitas au 06.79.35.32.81

Nous vous rappelons que notre commune accueille également les **activités de clubs voisins** :

Le **Tennis**-club de Maligny qui pratique au gymnase pendant l'hiver, le jeudi de 17h30 à 18 h30

→ Contact : Luc NOLET
au 03 86 47 48 99 ou 06 51 52 68 77

Des cours de **Country** sont proposés par l'association Highway6 de Monéteau à la salle des fêtes, le jeudi de 19h à 20h

→ Contact : Jannick CHAMPEAUX
au 06 11 20 90 01

Le **Tennis de Table** de Varennes est présent au gymnase le mercredi de 20h30 à 22h30
Création d'une section-jeunes à la rentrée.

→ Contact : Francis PARENT
au 03 86 47 52 76 ou 07 88 38 45 27



« L'activité continue de progresser ».

C'est par ces mots que la présidente, Jacqueline Fromonot, a ouvert l'assemblée générale de l'association d'aide à domicile ADMR de Ligny-le-Châtel et ses environs qui se tenait à la salle des loisirs de Varennes. En 2017, la barre des 15 000 heures a été franchie (c'est une augmentation de 7% par rapport à 2016). Mais la situation reste toujours tendue, car dépendante du public aidé et du bon vouloir des financeurs. Il faut rester vigilant. L'objectif est double : apporter services et bien-être aux personnes qui en ont besoin, et assurer l'emploi des salariées, a précisé

Madame Fromonot. Le travail fourni par tous et toutes porte ses fruits : en effet, 98% des usagers sont satisfaits du service.

Hélas, cette augmentation de l'activité ne s'accompagne pas d'une embellie financière puisque le résultat général accuse un déficit global de 9 145 €, bien qu'il reste atténué grâce au solde positif de la vie associative. Cette situation est en partie due à l'augmentation des frais de déplacements des salariées qui est liée au nombre de bénéficiaires supérieur à 2016, et à un accroissement des interventions de 30 mn 3 fois par jour 365 jours par an. Malgré la difficulté rencontrée pour trouver du personnel qualifié, l'association se porte bien et des bénévoles très motivés continuent à être recrutés.

Prochainement, la Maison des Services déménagera dans un nouveau local communal plus adapté.

Pour tous renseignements : Maison des services, 3 bis, grande rue à Ligny-le Châtel, tél. 03.86.98.01.41 (ouverte lundi, mercredi et vendredi).

HISTOIRE LOCALE

Avez-vous déjà entendu parler de la fontaine du moulin des fées ? Ce lieu est pourtant emblématique de Ligny. Bon nombre de mythes et croyances populaires se sont fondées autour de ce lieu...

La source du moulin des fées, vous la connaissez sûrement, même sans le savoir ; c'est elle qui fournit l'eau potable au village et à ceux alentour.

Jadis, la croyance populaire racontait qu'à Ligny, près d'un moulin, il y avait des fées moissonneuses qui, grâce à leurs baguettes, « moissonnaient la terre sans y toucher ». Etrange ? Il est certain que les fées présentes dans cette légende sont les mêmes que celles de la fontaine du moulin aux fées dont il est ici question. Ce même moulin est reconnu par les amateurs de géobiologie sacrée (une branche de la géobiologie s'intéressant tout particulièrement aux lieux de culte anciens voire antiques).

Cependant, ne vous méprenez pas, ce n'était pas un amas de fées Clochette qui étaient réputées pour occuper notre cher village. C'était un tout autre genre de créatures...

A Ligny, des assemblées païennes nocturnes se tenaient près du lieu dont il est question dans cet article, et bon nombre de passants avaient peur de voir apparaître les femmes participant à ces cérémonies. Elles apparaissaient quelquefois aux mortels sous la figure de petites vieilles décrépites et difformes, ou bien sous celle de magnifiques jeunes femmes. Elles se rassemblaient généralement dans des bois, grottes, ou encore fontaines. Qui sont, encore aujourd'hui, nommés « Fontaines des Fées », ou « Grottes aux Fées » par exemple.

Par ailleurs, les amis du patrimoine ont récemment nettoyé le lavoir et ses abords. Si vous voulez vous familiariser un peu avec cette légende, allez donc y faire un tour !

Source : site des amis du Patrimoine



Concours

Vous êtes un artiste incompris, au génie non reconnu par votre famille et vos amis ? Vous êtes doué pour la photographie ou le dessin ? Vous aimez prendre des photos ou dessiner à vos heures perdues ? Ou alors vous aimez participer à des concours ? Celui-ci est fait pour vous !



La mairie et la bibliothèque de Ligny-Le-Châtel organisent leur premier concours de photographie et de dessin :

- Pour les adultes (à partir de 13 ans), il s'agira de prendre une photographie sur le thème « Ligny et l'eau ».

- Pour les enfants, il s'agira de réaliser le plus beau dessin sur le thème de la « Roue du Moulin de Ligny »

Tous les participants verront leurs œuvres exposées à la bibliothèque, et les travaux des gagnants seront publiés dans le prochain bulletin municipal.

Pour participer, apportez vos chefs-d'œuvre à la bibliothèque avant le 15 septembre !

